



GEOS Germany GmbH i.L.

Conditions générales de vente (CGV)

1. Application

GEOS Germany GmbH i.L. est une société de conseil pour toutes les questions relatives à la sécurité et à la gestion de crise pour les entreprises et les particuliers.

Toutes les transactions légales sont effectuées par GEOS Germany GmbH i.L. sur la base de ses conditions générales de vente et de ses honoraires.

2. Étendue des services

Les offres faites par GEOS Germany GmbH i.L. peuvent être modifiées sans préavis, à moins qu'elles ne soient expressément marquées comme contraignantes ou qu'elles contiennent un délai d'acceptation spécifique.

La description plus détaillée des services à fournir résulte de la confirmation de commande, de ses annexes et des éventuelles descriptions de services de GEOS Germany GmbH i.L..

Sauf accord contraire dans des cas particuliers, les services de conseil fournis par GEOS Germany GmbH i.L. consistent en un conseil indépendant et libre de toute instruction du client en tant que service.

Dans la mesure où GEOS Germany GmbH i.L. intervient pour le client dans le cadre de la fourniture d'expertises, d'analyses et de travaux similaires, ces prestations sont fournies en tant que prestations de travaux en dérogation au paragraphe précédent.

3. Honoraires

Si aucun autre accord n'est conclu, les prix de la liste des honoraires en vigueur pour le service offert respectif s'appliquent.

4. Les frais de voyage et les frais accessoires

Les frais de voyage et les frais accessoires seront facturés au client conformément aux dispositions de la liste des frais en vigueur.

5. Services externes

Les prestations nécessaires de tiers pour la fourniture des services commandés ne font pas partie de l'étendue des honoraires et seront facturées dans le cadre des frais annexes. S'il est nécessaire de faire appel à des services tiers, cela doit être convenu au préalable d'un commun accord avec le client. Les prestations externes sont commandées et coordonnées par GEOS

Germany GmbH i.L. et le client reçoit les justificatifs correspondants. Les frais ainsi prouvés sont facturés dans leur intégralité, majorés d'un supplément de maintenance de 5 % de la rémunération du prestataire tiers.

6. Conditions de paiement, date d'échéance

Les factures sont payables net dans les 14 jours. Sauf accord contraire, 30 % des frais d'honoraires doivent être payés à l'attribution du contrat. D'autres acomptes en fonction de l'avancement du projet peuvent être convenus.

7. Taxe sur la valeur ajoutée

Tous les frais et honoraires sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux légal applicable à ce moment-là.

8. Devoirs et obligations du client

- a) Le client est tenu de payer en temps voulu à GEOS Germany GmbH i.L. les honoraires, les frais de déplacement et les frais annexes, les allocations forfaitaires de dépenses et les coûts des services de tiers, conformément aux dispositions susmentionnées.
- b) Le client est tenu de fournir à GEOS Germany GmbH i.L. toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des services de conseil, en temps utile, avec un contenu correct et dans leur intégralité, de prendre les décisions internes nécessaires et d'apporter tout autre soutien nécessaire ou propice à la bonne exécution du contrat de conseil.
- c) Lorsqu'il passe des commandes d'investigation et d'analyse forensique à la demande de GEOS Germany GmbH i.L., le client doit apporter la preuve de son intérêt justifié.
- d) Si la commande ne peut pas être poursuivie en raison de données et d'informations non mises à disposition en temps voulu et hors du domaine d'influence de GEOS Germany GmbH i.L., ou s'il n'y a pas de signes indiquant que d'autres données et informations concrètes sont attendues pour le traitement ultérieur, la commande est définie par GEOS Germany GmbH i.L. comme annulée et clôturée dans la comptabilité 6 mois après le dernier mouvement de correspondance. GEOS Germany GmbH i.L. a droit à toutes les dépenses encourues



jusqu'à ce moment-là ainsi qu'au paiement d'une rémunération correspondant au coût réel des prestations.

- e) La reprise ou la poursuite d'une commande déjà conclue est possible sous la forme d'un nouvel accord contractuel.

9. Résiliation, compensation, rétention

- a) Si le client est en retard dans le paiement d'une facture ou si le client ne respecte pas son obligation de coopération conformément à la clause 8 b) et si un délai de grâce de 10 jours calendaires fixé par GEOS Germany GmbH i.L. n'est pas respecté, GEOS Germany GmbH i.L. est en droit de cesser l'exécution de la commande ou de résilier le contrat sans préavis. Les services rendus jusqu'à ce moment-là et les coûts prouvés sont facturés conformément aux présentes conditions générales. Le droit des deux parties de résilier le contrat pour de justes motifs n'est pas affecté.
- b) Le client n'est en droit de compenser des créances à l'encontre de GEOS Germany GmbH i.L. que si ces créances ont été reconnues par écrit par GEOS Germany GmbH i.L. ou ont été constatées par un jugement. Il en va de même pour l'exercice d'un droit de rétention dans la mesure où le client n'est pas un consommateur.

10. Responsabilité civile

- a) L'acceptation d'une commande de conseil n'oblige GEOS Germany GmbH i.L. qu'à agir conformément à la commande. Aucun succès spécifique n'est dû. GEOS Germany GmbH i.L. n'assume aucune responsabilité quant au fait qu'un résultat de conseil ou d'investigation recherché par le client soit effectivement atteint.
- b) En cas de violation d'une obligation précontractuelle, contractuelle ou non contractuelle, GEOS Germany GmbH i.L. n'est responsable des dommages et du remboursement des frais - sous réserve d'autres exigences contractuelles ou légales en matière de responsabilité - qu'en cas d'intention, de négligence grave ou de violation par négligence d'une obligation contractuelle essentielle.
- c) Les obligations contractuelles importantes sont celles dont l'exécution caractérise le contrat et sur lesquelles le client peut compter. En cas de dommages causés par une négligence, la responsabilité de GEOS Germany GmbH i.L. est également limitée au montant du dommage moyen direct prévisible au moment de la conclusion du contrat et typique pour le contrat.

- d) Les limitations de responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et en cas de responsabilité légale obligatoire.

- e) Il n'y a pas de responsabilité pour les services et les activités de tiers.

11. Garantie

GEOS Germany GmbH i.L. est en droit, si et dans la mesure où elle fournit des prestations de travail à titre exceptionnel, de rectifier une prestation défectueuse ou de fournir une nouvelle prestation (ensemble "rectification"). Un délai approprié doit être fixé par le client. Si et seulement si l'exécution ultérieure est définitivement et sérieusement refusée, n'est pas exécutée en temps voulu ou échoue, le client est en droit d'exiger, à sa discrétion, une réduction du prix ou la résiliation du contrat conformément aux dispositions légales. Le client doit informer GEOS Germany GmbH i.L. par écrit de toute réclamation immédiatement après sa constatation. Le délai de garantie prend fin un an après le début légal du délai de prescription, sauf si GEOS Germany GmbH i.L. a frauduleusement dissimulé le défaut.

12. Confidentialité, protection des données

- a) La divulgation de documents, en particulier les résultats d'enquêtes, à des tiers n'est autorisée qu'avec le consentement écrit de GEOS Germany GmbH i.L..
- b) Les partenaires contractuels s'engagent expressément à garder le secret sur toutes les transactions commerciales ainsi que sur les secrets d'affaires de l'autre partenaire contractuel qui seraient devenus connus, même après la fin de la relation d'affaires, et à ne pas utiliser ces connaissances directement ou indirectement pour eux-mêmes ou pour des tiers. L'obligation de confidentialité susmentionnée ne s'applique pas si les informations sont déjà connues sans qu'il y ait faute du partenaire contractuel ou si la divulgation des informations est nécessaire à l'accomplissement des tâches confiées à GEOS Germany GmbH i.L.. Cela s'applique en particulier, mais pas exclusivement, à la divulgation d'informations aux autorités publiques, à d'autres consultants externes et à d'autres entreprises liées à l'accomplissement des tâches confiées à GEOS Germany GmbH i.L..
- c) Dans la mesure où GEOS Germany GmbH i.L. traite des données personnelles du client dans le cadre des prestations dues, les parties s'engagent à respecter les dispositions pertinentes de la loi sur

la protection des données. La déclaration de protection des données de GEOS Germany GmbH i.L. peut être consultée sur la page d'accueil.

13. Droits d'utilisation

GEOS Germany GmbH i.L. accorde au client un droit d'utilisation non exclusif, illimité dans le temps, pour la reproduction de la documentation produite.

Le client n'est pas autorisé à accorder à des tiers des sous-licences sur la documentation sans l'accord écrit préalable de GEOS Germany GmbH i.L..

14. Clause de défense, exigence de forme écrite

Les conditions générales d'affaires des partenaires contractuels qui contredisent ou complètent les présentes conditions générales d'affaires ne sont pas applicables. Les conditions générales de vente des partenaires contractuels ne sont applicables que si GEOS Germany GmbH i.L. les a expressément acceptées par écrit.

Les modifications ou compléments aux présentes CGV doivent être effectués par écrit. Les accords annexes verbaux nécessitent une confirmation écrite pour être valables. Cela vaut également pour l'annulation de cette exigence de forme écrite.

15. Clause de divisibilité, droit applicable, Lieu de juridiction

- a) Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales de vente et de tarification sont ou deviennent invalides, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. La disposition invalide est remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible de la disposition invalide d'une manière juridiquement admissible et qui correspond au but économiquement visé. En cas de lacunes, la disposition que les parties contractantes auraient prise si elles avaient eu connaissance de la lacune est réputée convenue.
- b) Les présentes conditions et l'ensemble des relations juridiques entre GEOS Germany GmbH i.L. et le client sont régies exclusivement par le droit de la République fédérale d'Allemagne. Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges découlant des relations contractuelles est Bonn, dans la mesure où les conditions du § 38 ZPO (Code de procédure civile) sont remplies.

Version: Septembre 2026